



ARRETE N° 2023-103
SUR LA CIRCULATION ET LE STATIONNEMENT
Travaux Rue Saint Léonard n°7
Société EGC
Lundi 20 Mars 2023

NOUS, Maire de la Ville de Honfleur,
VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L2212-1 à L2212-5, L2213-1 à L2213-6,
VU l'arrêté municipal sur la circulation et le stationnement des véhicules en Ville du 20 Octobre 1969, visé par Monsieur le Préfet le 15 Novembre 1969,
VU le Code de la Route, notamment en son article L 411-1,
VU les pouvoirs de Police qui nous sont conférés,
VU la demande de la Société EGC – Boulevard Judovici – 14600 Honfleur, afin d’effectuer des travaux de terrassement qui nécessite l’utilisation d’une bétonnière pour couler une chape de béton, Rue St Léonard au n° 7, Lundi 20 Mars, de 8h30 à 11h30,

ARRETONS :

ARTICLE 1 : La Société EGC est autorisée à effectuer des travaux de terrassement qui nécessite l’utilisation d’une bétonnière pour couler une chape de béton, Rue Saint LEONARD au n° 7, LUNDI 20 MARS 2023, de 8h30 à 11h30.

ARTICLE 2 : La Rue Saint Léonard sera fermée et interdite à la circulation, à la date et horaire cités dans l’Article 1.

ARTICLE 3 : Une pré-signalisation et une signalisation réglementaires avec affichage du présent arrêté, seront misent en place par la Société intervenante, aux abords de la zone de travaux.

ARTICLE 4 : Le droit des tiers est expressément réservé.

ARTICLE 5 : Ampliation du présent arrêté sera transmise à Monsieur le Commandant de Police, Monsieur le Chef de Brigade de Gendarmerie, Madame et Messieurs les Responsables des Services Techniques et du Centre de Secours, à la Police Municipale et à l’Entreprise intervenante, chargés chacun en ce qui le concerne de son exécution.

Fait à HONFLEUR le 15 Mars 2023

Pour le Maire et par délégation

L’Adjoint à la Circulation : Jérôme HAMEL

